



DOSSIER D'INSCRIPTION - Année scolaire 2024- 2025

Renseignements concernant l'élève

Nom : _____ Prénom usuel : _____

Date de naissance : _____ Autres prénoms : _____

Nationalité : _____ Ville et département de naissance : _____

Garçon Fille

Nom de l'Établissement actuellement fréquenté : _____

Secteur : Privé Public Ville : _____ Classe : _____

Choix de l'élève pour son entrée à Saint Joseph

- Régime : Externe Demi-pensionnaire
- Transport scolaire : oui non
- Inscription en classe de : 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}
- LV2 (pour les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) : Allemand Espagnol
- Enseignement complémentaire (pour les 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) : Latin Accompagnement pro (4^{ème} /3^{ème})
- Choisir une thématique pour l'atelier souhaité (pour les 6^{ème}- 5^{ème} - sous réserve de modifications liées aux propositions pédagogiques à la rentrée.) :
 - le sport l'environnement l'expression artistique Le numérique La création manuelle la culture

Cursus de l'élève

Année scolaire	Classe suivie	Etablissement	Ville
2023/2024			
2022/2023			
2021/2022			
2020/2021			
2019/2020			

Classe(s) redoublée(s) : _____

L'élève est-il boursier : oui non

Renseignements concernant les parents

Lien de parenté des responsables : Père et mère conjointement Mère seule Père seul
 Autre membre de la famille DDAS autre cas

Situation familiale : Mariés Union libre Divorcés Autre (à préciser) _____
 Garde alternée

Représentant Légal 1 (à contacter en priorité)

Lien de parenté : _____
(Père, Mère, autre)

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse complète : _____

Code postal : _/_/_/_/_/_

Ville : _____

Téléphone domicile : _/_/_/_/_/_

Téléphone portable : _/_/_/_/_/_

E-mail : _____

Profession : _____

Employeur : _____

Nom : _____

Rue : _____

Code postal : _/_/_/_/_/_

Ville : _____

Téléphone travail : _/_/_/_/_/_

Disposez-vous d'un accès internet (pour consulter les résultats de votre enfant) :

oui non

Représentant légal 2

Lien de parenté : _____
(Père, Mère, autre)

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse complète : _____

Code postal : _/_/_/_/_/_

Ville : _____

Téléphone domicile : _/_/_/_/_/_

Téléphone portable : _/_/_/_/_/_

E-mail : _____

Profession : _____

Employeur : _____

Nom : _____

Rue : _____

Code postal : _/_/_/_/_/_

Ville : _____

Téléphone travail : _/_/_/_/_/_

Disposez-vous d'un accès internet (pour consulter les résultats de votre enfant) :

oui non

Souhaite recevoir un double des bulletins semestriels
(si adresse différente du représentant légal 1) :

oui non

RESPONSABLE PAYEUR (à renseigner obligatoirement pour l'adresse de facturation)

Madame et Monsieur ou Monsieur ou Madame

Les enfants

NOM, Prénom (y compris l'élève à inscrire)	Date de naissance	Classe suivie / établissement
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

Renseignements pour mieux connaître l'élève

Problèmes éventuels de santé à signaler ou informations complémentaires que vous souhaitez porter à notre connaissance.

MEDECIN DE FAMILLE

NOM : _____ Adresse : _____

Tél : _____

DECHARGE MEDICALE

Madame, Monsieur, _____ autorise(nt) le Chef d'Etablissement du Collège St Joseph de Cossé-Le-Vivien à faire conduire mon enfant _____ au CH de Laval ou au CH de Château-Gontier pour y subir les soins nécessaires en cas d'urgence.

Date : _____ Signature _____

Liste des pièces à insérer dans le dossier et à remettre au Chef d'Etablissement le jour du rendez-vous

- Copie du Livret de famille (dans son intégralité), **de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport (en cours de validité)**
- Copie de la page du carnet de santé concernant les vaccinations (celles-ci doivent être à jour)
- La CONVENTION de SCOLARISATION
- La FICHE « Choix et mode de règlement » dans « TARIFS » (si prélèvement, joindre le MANDAT de prélèvement SEPA et RIB)
 - Avec le BULLETIN D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE
 - Avec le choix de parcours catéchèse/culture religieuse
- 2 enveloppes timbrées libellées à votre adresse (Si séparation, fournir 2 enveloppes pour chacun des 2 parents)
- L'autorisation pour la publication d'une PHOTOGRAPHIE ou d'une VIDÉO
- Copie du bulletin du 3^{ème} trimestre de l'année 2023/2024 (sauf pour les élèves entrant en 6^{ème})
Avis définitif de passage dans la classe supérieure si le bulletin de notes ne le mentionne pas déjà (sauf pour les élèves entrant en 6^{ème})
- Certification de radiation ou « exeat » de l'Etablissement précédent (sauf pour les élèves entrant en 6^{ème})

Liste des pièces à fournir avant le VENDREDI 13 septembre 2024

Une ATTESTATION D'ASSURANCE scolaire et extrascolaire (Attention : pour les élèves qui effectueront un séjour en dehors du département ou à l'étranger, il est indispensable qu'une garantie rapatriement soit incluse dans l'assurance – l'assureur doit le mentionner sur l'attestation remise au Collège).

Date :

Signature du représentant légal :

Le 25 janvier 2024

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le dossier d'inscription pour l'entrée en 6^{ème} de votre enfant.

Voici quelques précisions supplémentaires :

- **INSCRIPTION** : Afin de finaliser l'inscription de votre enfant en 6^{ème} et faire votre connaissance, j'aimerais vous rencontrer avec votre enfant. Je vous invite à prendre contact avec le secrétariat du collège au 02.43.98.80.68, **pour prendre rendez-vous**. Je suis en mesure de vous recevoir dès à présent et si possible avant fin mai.
- **DOSSIER TRANSPORT** (si votre enfant prend le car) : Les familles doivent s'inscrire uniquement sur le site www.aleop.paysdelaloire.fr à partir de mi-mai et avant le 15 juillet. Vous trouverez sur ce site les modalités d'inscription.
- **FOURNITURES DE RENTREE** : **Mardi 27 août 2024**, entre 9h et 17h30, vous pourrez venir retirer votre **LOT DE FOURNITURES** (cahiers, classeurs, copies, ...).

La rentrée 2024 est fixée au lundi 2 septembre à 9 heures

Vous êtes invités à accompagner votre enfant, ce même jour, **de 9h à 10h**, au sein du collège. Vous serez accueillis par le chef d'établissement, les professeurs principaux, ainsi que des parents membres de l'APEL.

Pour le jour de la rentrée, il vous faudra prévoir pour votre enfant :

- une trousse complète + des crayons de couleur et des feutres (votre enfant doit garder du CM2 son dictionnaire et son ardoise pour feutres effaçables),
- une équerre, un compas, une règle,
- une calculatrice scientifique,
- un agenda,
- une tenue de sport (survêtement, T-shirt, short, chaussures de sport, sac de sport) pour le 1^{er} cours d'EPS,
- des écouteurs.

Inutile de venir avec l'ensemble du carton des fournitures le jour de la rentrée.

CONSEILS : Tous les vêtements doivent être marqués, notamment les vêtements de sport.

Pendant les vacances, le secrétariat sera ouvert jusqu'au **5 juillet 2024** de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 17h00** et à partir du **lundi 19 août 2024**.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Chef d'établissement

Tom BUSSON



Collège Privé Saint Joseph



CONVENTION DE SCOLARISATION

ENTRE :

Le COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH, 8 rue de l'Huilerie 53230 COSSE LE VIVIEN

D'une part

ET

Monsieur et Madame _____

Demeurant _____

Représentants légaux, de l'enfant _____

Désignés ci-dessous « les parents »

D'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant _____ sera scolarisé par les parents au sein du COLLEGE PRIVE ST JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

Le COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN s'engage à scolariser l'enfant _____ en classe de _____ pour l'année scolaire 2024-2025.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration selon les choix définis par les parents en annexe.

L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents en annexe.

Article 3 – Obligations des parents

Les parents s'engagent à inscrire l'enfant _____ en classe de _____ au sein du COLLEGE PRIVE ST JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN pour l'année scolaire 2024-2025.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et s'engagent à le respecter.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein du COLLEGE PRIVE ST JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions de la fiche financière annexée à la présente convention.

Article 4 – Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- La contribution familiale, les adhésions aux associations tierces (UGSEL, UDOGEC). Les modalités de paiement figurent dans la fiche financière.
- Les prestations parascolaires : Restauration scolaire, étude surveillée, participations aux sorties scolaires, livres de poche (étudiés en classe – achats groupés). Ces prestations font l'objet d'une facturation séparée.

Article 5 – Assurances

Les parents s'engagent à assurer l'enfant pour ces activités scolaires et à produire une attestation d'assurance **dans les 15 jours qui suivent la rentrée.**

Article 6 – Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 – Durée et résiliation du contrat

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire

La présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire sauf en cas de sanction disciplinaire, de rupture du lien de confiance entre l'établissement et la famille ou tout autre motif grave.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers du montant restant dû. Le coût annuel de la scolarisation, au prorata de la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- déménagement,
- changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second semestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1^{er} juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1^{er} juin) pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève).

Article 8 – Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la Loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de l'Académie, aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement, ainsi qu'aux instances municipales.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au Chef d'Etablissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 – Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle de l'établissement catholique (Directeur diocésain).

A _____ le _____

Signatures des parents
Précédées de la mention « lu et approuvé »

Signature du Chef de l'établissement
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'élève



ENTRE :

Le COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH, 8 rue de l'Huilerie 53230 COSSE LE VIVIEN

D'une part

ET

Monsieur et Madame _____

Demeurant _____

Représentants légaux, de l'enfant _____

Désignés ci-dessous « les parents »

D'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant _____ sera scolarisé par les parents au sein du COLLEGE PRIVE ST JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

Le COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN s'engage à scolariser l'enfant _____ en classe de _____ pour l'année scolaire 2024-2025.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration selon les choix définis par les parents en annexe.

L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents en annexe.

Article 3 – Obligations des parents

Les parents s'engagent à inscrire l'enfant _____ en classe de _____ au sein du COLLEGE PRIVE ST JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN pour l'année scolaire 2024-2025.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et s'engagent à le respecter.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein du COLLEGE PRIVE ST JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions de la fiche financière annexée à la présente convention.

Article 4 – Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- La contribution familiale, les adhésions aux associations tierces (UGSEL, UDOGEC). Les modalités de paiement figurent dans la fiche financière.
- Les prestations parascolaires : Restauration scolaire, étude surveillée, participations aux sorties scolaires, livres de poche (étudiés en classe – achats groupés). Ces prestations font l'objet d'une facturation séparée.

Article 5 – Assurances

Les parents s'engagent à assurer l'enfant pour ces activités scolaires et à produire une attestation d'assurance **dans les 15 jours qui suivent la rentrée.**

Article 6 – Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 – Durée et résiliation du contrat

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire

La présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire sauf en cas de sanction disciplinaire, de rupture du lien de confiance entre l'établissement et la famille ou tout autre motif grave.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers du montant restant dû. Le coût annuel de la scolarisation, au prorata de la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- déménagement,
- changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second semestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1^{er} juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1^{er} juin) pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève).

Article 8 – Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la Loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de l'Académie, aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement, ainsi qu'aux instances municipales.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au Chef d'Etablissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 – Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle de l'établissement catholique (Directeur diocésain).

A _____ le _____

Signatures des parents
Précédées de la mention « lu et approuvé »

Signature du Chef de l'établissement
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'élève

TARIFS 2024-25

SCOLARITÉ

○ Frais de scolarité
 41 € / mois / 10 mois
 dont 6,50€ de cotisation UG-SEL

○ Selon le niveau Achat de livres de poche à prix coûtant

SESOUS

- 5^{ème} ST GERVAIS
- 4^{ème} ANGLETERRE
- 3^{ème} ALLENAGNE
- 5/4/3 ITALIE

entre 350€ et 450€

○ Selon le niveau Cahier d'exercice en langue

○ Livre DOK THEO
 6^{ème} Culture religieuse
 9,50 €



○ Convenir améliorer le quotidien d'un élève au collège ?

○ En cotisant à l'APEL pour 2,5€ / mois / 10 mois pour des achats de livres, aider aux sorties scolaires, voyages...

○ En donnant 2€ de plus par mois en frais de scolarité pour soutenir les investissements mobiliers et immobiliers

○ En faisant un don au collège, déductible de vos revenus

RESTAURATION — 5,35€ / Repas

Je mange au self tous les

- Lundi
- Mardi
- Jeudi
- Vendredi

Je mange au self au temps de temps

○ Je m'inscris au SECRETARIAT avant 9h le matin

○ Une facture sera éditée tous les 2 mois

○ Prévenir le SECRETARIAT avant 9h

○ Une déduction du repas sera faite en fin d'année

Je suis absent

Le forfait annuel est facturé en début d'année et prélevé sur 10 mois

↳ Ajustement repas facturés / consommés en FIN D'ANNÉE (absences - voyages)

Mode - de - paiement

○ Prélèvement bancaire le 10 du mois pendant 10 mois

○ Par chèque bancaire mensuel à l'ordre de "OGEC ST JOSEPH"

Aides — financières

○ Bourses nationales

○ Aide à la Restauration départementale

○ Fond Social

en fonction des ressources

CHOIX ET MODE DE REGLEMENT

TARIFS 2024 – 2025

Document à remettre au
collège

Mme, M., _____ Parents de (NOM, Prénom) _____

Niveau : 6^{ème}

1- Scolarité

41€ par mois sur 10 mois dont 6,50 € de cotisation pour l'UGSEL

2- Comment améliorer le quotidien d'un élève au collège ?

- Je souhaite adhérer à l'APEL (Association des parents d'élèves) pour 2,5€ / mois / 10 mois, incluant l'abonnement au magazine « famille et éducation »
- Je souhaite donner 2€ de plus par mois / 10 mois en frais de scolarité pour soutenir les investissements mobiliers et immobiliers
- Je souhaite faire un don de€ au collège, déductible de mes revenus.

3- Restauration

- Externe. Inscription occasionnelle possible, à condition de s'inscrire au Secrétariat avant 9h le matin.
- Demi – pensionnaire. *Merci de choisir les jours où votre enfant déjeunera au self :*

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

L'inscription occasionnelle est possible sur les jours non choisis, à condition de s'inscrire au Secrétariat avant 9h le matin.

4- Culture religieuse OU catéchèse

- Participation au parcours de culture religieuse. Achat par le collège du livret « DOKTHEO ». *Prix 2023-2024 : 9.50€, facturation complémentaire en septembre.*
- Participation au parcours de catéchèse

5- Mode de règlement

- Par prélèvement automatique mensuel, dans ce cas joindre un RIB et le mandat de prélèvement SEPA.
- Par chèque mensuel à l'ordre de « OGEC ST JOSEPH ».

Sauf demande de modification de votre part, le mode de paiement choisi sera effectif durant toute la scolarité de votre enfant.

Fait à _____ le _____

Signature

AUTORISATION PARENTALE

Pour la publication :

- d'une image (photo et vidéo)
- d'un enregistrement AUDIO dans le cadre de la Web Radio

Établissement scolaire concerné : COLLEGE PRIVE ST JOSEPH

Adresse : 8 rue de l'Huilerie 53230 COSSE-LE-VIVIEN

Je soussigné(e),

représentant légal de (nom-prénom de l'élève) Classe :

demeurant à

Tel. :

Donne l'autorisation de diffuser les images (photos et vidéos) ainsi que des enregistrements « audio » de mon enfant pris **dans le cadre des activités scolaires** pour les usages suivants :

- Site web de l'établissement, adresse du site : www.ec-cosse.com
- Publications éventuelles à des fins de communication ou par la presse
- Web Radio / Podcast

Cette autorisation, donnée à titre gracieux, est valable pour la durée de scolarité de votre enfant au Collège St Joseph de Cossé-le-Vivien.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos devront respecter l'anonymat de l'enfant et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé, bon pour accord »

Chers parents,

Votre enfant aura la chance de pouvoir bénéficier d'un temps de pause spirituelle, une heure, par semaine.

Il peut choisir entre deux parcours :



Tout enfant qui désire faire sa profession de foi doit s'inscrire au parcours de catéchèse (c'est logique !) mais tout enfant inscrit au parcours de catéchèse n'est pas obligé de faire sa profession de foi (c'est tout aussi logique !).

Afin de constituer les équipes, nous vous prions de bien vouloir remplir le bulletin ci-dessous.

Nous vous en remercions,

L'équipe pastorale

OPTION FOOT

Madame, Monsieur,

Depuis septembre 2022, le collège et l'Union Sportive Méral Cossé (USMC) travaillent en partenariat afin de proposer aux élèves licenciés dans un club de foot la possibilité de suivre un entraînement par semaine sur temps scolaire, tout en suivant un cursus scolaire classique.

Cette **Option Foot** a pour objectifs de créer les conditions de réussite scolaire et sportive en aménageant leur emploi du temps, de développer leur capacité d'organisation et de gestion du temps de travail et de développer leur envie de progresser scolairement et sportivement.

Cette option n'est possible que pour les élèves licenciés dans un club de foot, pas nécessairement l'USMC.

Quelle organisation pour l'année 2024/2025 ?

- En classe de 6ème et de 5ème, les entraînements seront réalisés sur le temps d'atelier, le jeudi (de 15h15 à 16h45), en présence d'un éducateur du club
- En classe de 4ème et 3ème, les entraînements pourraient être le vendredi entre 11h20 et 13h, en présence d'un éducateur du club.

Les élèves licenciés intéressés doivent compléter un **dossier d'inscription** (à retirer lors des Portes Ouvertes le samedi 10 février 2024 ou à télécharger sur notre site internet) et le retourner au secrétariat du collège au plus **tard le 13 mai 2024**.

L'USMC organise ensuite une détection, le **mercredi 12 juin 2024 à 14h00** au terrain municipal de Cossé-Le-Vivien, pour sélectionner les élèves. **Les résultats de ces détectations seront communiqués en fin d'année scolaire.** De plus, un **avis favorable du conseil de classe sera nécessaire** pour intégrer cette option.

L'engagement scolaire reste la priorité. En conséquence, la participation à cette option pourrait être révisée par le conseil de classe, en cours d'année, si l'investissement scolaire était insuffisant ou que l'attitude au collège ou pendant les entraînements était inadaptée.

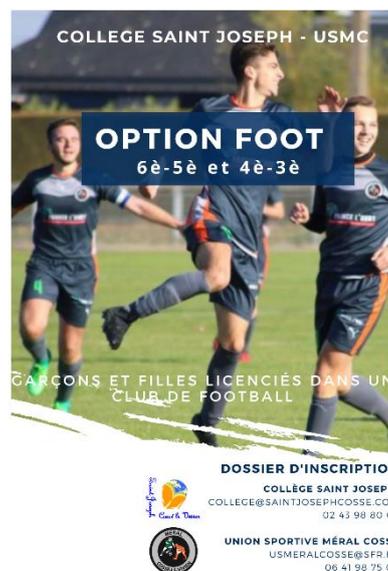
L'engagement est d'1 an.

Cette option ne permet pas d'avoir des points au DNB (contrairement au latin).

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Tom BUSSON
Chef d'établissement





Déclaration de protection de la vie privée

Cette information s'adresse aux parents ou responsables légaux des enfants mineurs mais également aux élèves majeurs et à leurs parents, dans la mesure où malgré la majorité de l'enfant, l'école continue, sauf décision contraire de l'élève, de considérer les parents comme des interlocuteurs essentiels à la scolarité de leur enfant.

Date de mise à jour : Septembre 2021

Le responsable du traitement des données transmises est :

M. BUSSON Tom, Chef d'établissement

Coordonnées de contact du référent pour la protection des données :

M. BUSSON Tom, saintjocosse@orange.fr

1. Pourquoi une déclaration de protection de la vie privée ?

Afin de pouvoir remplir nos missions d'enseignement, l'inscription d'un élève dans notre établissement nous amène à traiter une série de données que vous nous aurez fournies ou qui nous seront communiquées dans le cadre du cursus scolaire. L'intégration de nouvelles technologies dans ce cursus éducatif (interface virtuelle entre parents et professeurs, ENT ...) engendre également une multiplication des opérations de traitement de nouvelles données pour de nouvelles finalités et impliquent souvent de nouveaux acteurs.

Cette déclaration de respect de la vie privée décrit la manière dont nous gérons les données personnelles que nous collectons via divers moyens tels que par exemple, à partir de formulaires, d'appels téléphoniques, courriels et autres communications avec vous.

2. Que signifie « traitement des données personnelles » ?

Une donnée à caractère personnel est toute information permettant directement ou indirectement d'identifier une personne telle qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, des photos et vidéos...

Le traitement de données se définit comme toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés telles que la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'adaptation ou la modification, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion, l'effacement ...

3. Qui traite vos données ?

Les données personnelles ne sont accessibles et traitées que par les enseignants et les personnels habilités par le chef d'établissement. Elles sont sensibilisées à la confidentialité de ces données, à une utilisation légitime et précise, ainsi qu'à la sécurité de ces données.

4. Engagement de l'établissement

La protection de votre vie privée et de celle de votre enfant est, pour nous, d'une importance capitale.

Nous traitons vos données en conformité avec toutes les lois applicables concernant la protection des données et de la vie privée, notamment le RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018.

En inscrivant votre enfant dans notre établissement, en accédant et en utilisant le site ou l'ENT de l'établissement, en s'enregistrant à un évènement scolaire, ou en fournissant d'une quelconque autre manière vos données, vous reconnaissez et acceptez les termes de la présente déclaration de respect de la vie privée, ainsi que les traitements et les transferts de données personnelles conformément à cette déclaration de respect de la vie privée.

Le traitement sera licite, loyal et légitime. Nous vous expliquons ci-dessous comment nous collectons, utilisons et conservons vos données et quels sont vos droits.

5. Les données personnelles que nous collectons

Les données sont collectées pour des finalités déterminées et légitimes. De manière générale, nous utilisons ces données :

- Soit sur base de votre consentement.
- Soit parce que cela est nécessaire à l'exécution de notre mission d'enseignement et du contrat de confiance passé entre notre établissement scolaire, les parents et l'élève, en vue de la scolarité/formation de ce dernier.
- Soit en vertu d'une obligation légale.
- Soit parce que le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique.
- Soit parce que le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité dont est investi le responsable du traitement.

Les Données Personnelles collectées ou traitées à votre sujet peuvent inclure :

- Identification générale et informations de contact : Coordonnées des parents, de l'élève et contacts d'urgence : noms ; adresse ; courriels et téléphones ; sexe ; date et lieu de naissance de l'élève ; parcours scolaire et formation de l'élève ; professions des parents, composition et situation de famille, dossiers scolaires , photos ... Le droit à l'image fait l'objet d'un consentement de votre part ; il est sollicité au moment de votre inscription dans notre établissement et précisé dans le règlement intérieur.
- Numéro d'identification émis par les autorités académiques.
- Informations financières : Numéro de compte de bancaire et autres informations financières (*rib/iban, autres documents financiers à préciser*).
- Informations nous permettant d'exercer nos missions d'enseignement ou liées à notre projet pédagogique ou d'établissement : Données transmises dans le cadre de l'organisation d'activités scolaires de manière générale, de voyages extérieurs, d'activités culturelles ou sportives dans le cadre des cours ou toute autre participation ou intérêt dans une organisation scolaire ; assurance(s) que vous auriez souscrites, souscription aux services offerts par l'école.
- Informations médicales pouvant avoir une incidence sur la scolarité de l'élève lui-même ou sur l'organisation de l'établissement scolaire : Protocole relatif aux besoins spécifiques de l'élève, mesures médicales d'urgence en cas de pathologie chronique, protocole relatif aux aménagements raisonnables, données de santé de base, etc. Au moment de l'inscription dans notre établissement, ces données sont récoltées à l'aide d'une fiche de santé. Votre consentement est au même moment sollicité pour la récolte et le traitement de ces données sensibles.

Il est essentiel que ces données soient à jour. Pour ce faire, vous vous engagez à nous communiquer toute modification

6. Finalités que nous poursuivons

Les finalités peuvent être classifiées en deux catégories.

- **GESTION ADMINISTRATIVE** : en vertu des dispositions légales, nous devons dans le cadre du financement et du subventionnement de notre établissement communiquer certaines données personnelles de nos élèves et de leurs parents aux autorités académiques et à notre collectivité territoriale de rattachement. Ce transfert se fait à l'aide d'une interface informatique sécurisée. Nous devons également transférer au Rectorat d'académie et à l'enseignement catholique national certaines données dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire.
- **GESTION PÉDAGOGIQUE ET MISSIONS D'ENSEIGNEMENT** : la gestion de la scolarité de votre enfant nous amène à devoir gérer en interne des informations scolaires, voire communiquer certaines données personnelles à des tiers : transport scolaire, organisme de gestion des activités sportives et des sorties éducatives (*préciser ici*). Il s'agit souvent des coordonnées de base, à savoir nom, prénom et coordonnées de contact.

Dans ce même souci et dans des situations exceptionnelles, les coordonnées de votre enfant et les vôtres pourront être transmises à des instances sociales, médicales ou judiciaires.

Nous utiliserons vos données pour vous contacter en lien avec la scolarité de votre enfant et pour traiter avec vous les différents aspects de la vie scolaire de votre enfant (courrier, facture, assurances, etc.).

Le transfert de données à des tiers se fait à des fins non commerciales et strictement limité au bon suivi de la scolarité de votre enfant (exemples : utilisation de la plateforme sécurisée de l'école, lieu de stages, excursions, informations sur l'enseignement supérieur, etc.).

La fiche de santé de l'élève ne contient que des informations de base utiles au suivi de votre enfant. Elle sera conservée et traitée en toute confidentialité.

7. Base légale de traitement des données personnelles

L'intérêt légitime poursuivi par notre établissement est bien entendu sa mission d'enseignement.

La collecte de la majorité des données est nécessaire pour des raisons légales ou contractuelles. Pour toute donnée non liée à une obligation légale ou contractuelle, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment (sans que cela ne compromette la licéité du traitement fondée sur le consentement effectué avant ce retrait).

Si nous étions amenés à traiter les données personnelles pour d'autres finalités que celles établies dans le présent article, nous vous donnerons des informations sur cette nouvelle finalité ainsi que sur ce nouveau traitement.

8. Utilisation de caméras

Des caméras de surveillance existent au sein de l'établissement.

La surveillance par caméras a pour seule finalité de prévenir et détecter toute atteinte aux personnes et aux biens. Le but recherché est donc la sécurité des personnes et des biens. Seul le responsable du traitement, le Chef d'établissement ou son mandataire, ont accès à ces images.

9. Quels sont vos droits ?

Vous disposez de droits par rapport aux données que nous avons récoltées à votre sujet et au sujet de votre enfant. Il s'agit des droits suivants, et ce dans les limites mentionnées dans la réglementation et en fonction des finalités justifiant le traitement :

- Droit d'information
- Droit d'accès aux données
- Droit de rectification des données
- Droit à la suppression des données
- Droit à la restriction des données
- Droit à la portabilité des données
- Droit d'opposition à un traitement de données et ce en motivant spécifiquement votre demande, tenant compte que le responsable de traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui justifient le traitement contesté et ce bien évidemment en conformité avec le RGPD.

Pour exercer ces droits, il vous suffit d'adresser un courriel ou un courrier à l'adresse de contact reprise en entête de ce document dans laquelle vous mentionnez précisément l'objet de votre demande.
Cette demande sera signée, datée et accompagnée d'une copie recto/verso de votre carte d'identité.

10. Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données personnelles que vous nous avez confiées sont conservées aussi longtemps que votre enfant est scolarisé dans notre établissement scolaire. Les données relatives à la scolarité de votre enfant sont conservées dans notre établissement conformément aux dispositions légales, et au plus durant 30 ans.

11. Sécurité

Notre établissement scolaire prendra les mesures techniques, physiques, légales et organisationnelles appropriées qui sont en conformité avec les lois en matière de vie privée et de protection des données applicables. Si vous avez des raisons de croire que votre interaction avec nous n'est plus sûre (par exemple, si vous avez l'impression que la sécurité des données personnelles que vous pourriez avoir avec nous pourrait avoir été compromise), vous êtes priés de nous en avertir immédiatement.

Lorsque notre établissement fournit des données personnelles à un partenaire, le fournisseur de services sera sélectionné attentivement et devra utiliser les mesures appropriées pour garantir la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

Afin de garantir la sécurité de vos données, il est essentiel de ne communiquer sous aucun prétexte les identifiants, mot de passe et liens internet privés fournis par l'établissement.

12. Modifications de ces règles

Nous revoyons ces règles régulièrement et nous réservons le droit d'apporter des changements à tout moment pour prendre en compte des changements dans nos activités et exigences légales. Les mises à jour vous seront communiquées via notre site internet.

Le Chef d'Établissement



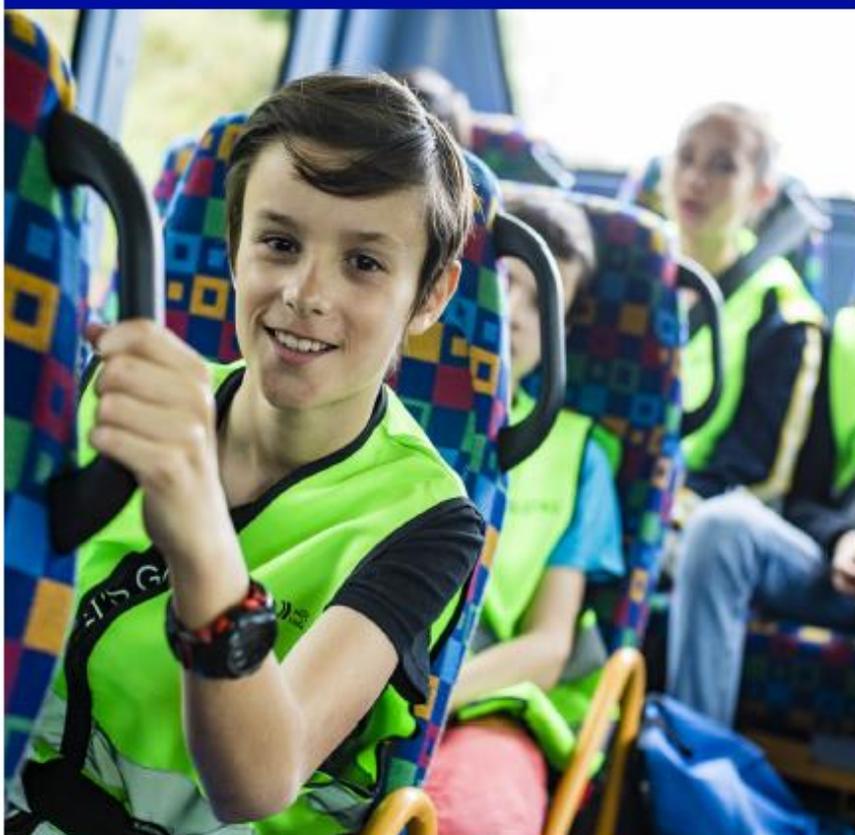
T. Busson

ANNÉE 2024-2025



Aléop, je m'informe sur les transports scolaires !

Inscription, horaires, tarifs, contacts ...
Rendez-vous sur aleop.paysdelaloire.fr



Aléop  **RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**
LA RÉGION VOUS TRANSPORTE

Toutes les informations sur
aleop.paysdelaloire.fr  



Prendre le car ou le TER pour me rendre à l'école, au collège ou au lycée : rien de plus simple avec le réseau régional Aléop !



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Votre enfant est concerné si :

- il est domicilié dans la région des Pays de la Loire,
- il est scolarisé :
 - de la maternelle à la terminale, apprenti pré-bac,
 - dans un établissement d'enseignement public, ou privé sous contrat (voir conditions sur le site Aléop).



COMMENT S'INSCRIRE ET COMBIEN CA COÛTE ?

Connectez-vous sur aleop.paysdelaloire.fr

Vous possédez déjà un compte : renseignez vos identifiants et mot de passe > inscrivez vos enfants.

Vous ne possédez pas encore de compte : créez un compte > inscrivez vos enfants.

Rendez-vous sur notre site pour toutes les informations pratiques (tarifs, mode de paiement...).



GÉREZ LES ABONNEMENTS DE VOS ENFANTS EN TOUTE SIMPLICITÉ !

Avec votre compte Aléop vous pouvez :

-  Inscrire votre enfant au transport scolaire
-  Suivre vos dossiers en cours et payer votre abonnement
-  Télécharger vos factures et une attestation provisoire de transport
-  Demander un duplicata de carte si nécessaire

Et chaque été, renouveler votre demande de transport à partir de votre compte existant.

L'année prochaine pour vous réinscrire, il suffit de vous reconnecter à votre compte transport !

Retrouvez tous vos contacts sur
aleop.paysdelaloire.fr